ASPONA



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

ASSOCIATION AGREEE AUPRES DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

http://aspona.free.fr

N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Jean DELERUE
Président de l'association à 04 93 35 25 32
aspona@free.fr

Madame Jocelyne GOSSELIN

Commissaire enquêteur

Mairie de Roquebrune Cap Martin

Objet : Quelques réactions de l'ASPONA à l'enquête publique pour la concession de la plage naturelle de St Roman

Madame,

La petite plage Roquebrunoise dite « du pont de fer »à la frontière Monégasque est l'objet de convoitises depuis de nombreuses années et l'ASPONA avait réagi il y a peu de temps à un projet de détourner la route pour permettre la construction de deux hôtels en bord de mer par la SBM. http://aspona.free.fr/historique/beach.htm

Cette plage est très fréquentée par les habitants du quartier St Roman de Roquebrune, c'est d'ailleurs la seule plage publique accessible pour eux. Pour retrouver une autre plage publique il faut aller au Golfe Bleu. L'un des objets de l'enquête publique est d'englober le petit morceau de plage publique qui reste dans la concession accordée à la SBM.

C'est encore une plage naturelle qui n'a pas été construite par l'homme (définition selon les textes officiels). Il en reste peu des plages naturelles entre la frontière italienne et la frontière monégasque. Plus de 60 % des plages mentonnaises ont été artificialisées. 80 % des plages naturelles devraient être libres de toute occupation alors que 50 % des plages artificielles peuvent être données en concession.

Le projet d'élargir le trottoir se ferait au détriment de cette petite plage. La création d'une digue sous marine dans une zone de posidonies nuirait gravement au milieu marin.

La petite plage dite du pont de fer doit rester publique et naturelle

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées,

Pour le Bureau de l'ASPONA Jean Delerue